

HONORAIRES DE TRANSACTION

A la charge du vendeur (Hors cas particulier voir ci-dessous)*

PRIX DE VENTE	VENTE D'IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION
De 0 € à 50 000,00 €	4 000,00 € TTC
De 50 001,00 € à 100 000,00 €	8 000,00 € TTC
De 100 001,00 € à 150 000,00 €	9 000,00 € TTC
De 150 001,00 € à 250 000,00 €	10 000,00 € TTC
De 250 001,00 € à 300 000,00 €	12 000,00 € TTC
De 300 001,00 € à 350 000,00 €	13 000,00 € TTC
De 350 001,00 € à 400 000,00 €	15 000,00 € TTC
Supérieur à 400 001,00 €	4% TTC
Terrain à bâtir	Forfait de 6% TTC
Locaux à usage commercial ou industriel	Forfait de 7% TTC
Division foncière ou création de lotissement	Forfait de 10 % TTC
Cave, box, parking	Forfait de 3 000,00 € TTC

* **Cas particulier** : Dans le cadre d'une succession, les honoraires seront exceptionnellement à la charge des acquéreurs.

* **Cas particulier** : Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence. L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Taux de TVA en vigueur de 20%.

Barème des honoraires au 1^{er} mars 2020.

L'expérience, le sérieux en plus